

voudrait dire partenaires égaux, mais dès qu'il y en a un qui a 51 ou 52 p. 100, cela veut dire que c'est lui qui mène.

C'est clair comme de l'eau de roche: c'est celui qui a 50 p. 100 plus 1 des actions qui dirige. Si l'honorable député de Lotbinière veut me dire que c'est celui qui a 49.9 p. 100 des parts qui dirige, eh bien! à ce moment-là, je lui dirai qu'il est dans l'erreur.

M. Choquette: Je pose une question, monsieur le président. On établit que 50 p. 100 des actions de *Famous Players* appartiennent à des québécois, mais 50 p. 100 des postes sont canadiens. Cela fait 75 p. 100. Maintenant, je demande à l'honorable député...

M. Grégoire: Non, je refuse d'accepter ce que l'honorable député dit.

M. Choquette: ...qui est l'administrateur du poste de télévision? Est-ce un agent de *Paramount* ou un Canadien français de Québec?

M. Grégoire: Monsieur le président, je refuse d'accepter ce que l'honorable député vient de dire. C'est beau de faire des belles phrases ronflantes, mais restons les pieds à terre. Ce n'est pas 50-50 dans le cas de *Famous Players*; c'est 51.8 p. 100 américain et 48.2 p. 100 canadien. Alors, ce sont les Américains qui dirigent. C'est clair comme de l'eau de roche.

M. le vice-président adjoint: A l'ordre! A l'ordre! Il semble que nous discutons présentement les remarques faites par un député à un autre député; il faudrait, pour que l'étude progresse, revenir à l'article 2.

M. Grégoire: Monsieur le président, nous discutons de l'article 2 et de mon amendement, qui dit que les postes de radio et de télévision doivent appartenir à des citoyens canadiens.

Famous Players appartient à des Américains dans une proportion de 51.8 p. 100; ils ont donc la majorité des votes. Si *Paramount Pictures* a 51.8 p. 100 des votes, c'est *Paramount Pictures* qui gouverne. Monsieur le président, il y avait 133 libéraux à la Chambre contre 132 dans l'opposition, on pourrait dire c'est 50-50, mais rien ne serait approuvé. Mais puisqu'il y en a un de plus d'un côté, cela fait toute la différence au monde.

M. le vice-président adjoint: A l'ordre! La mesure présentement à l'étude n'est pas une loi établissant comment *Famous Players* est composée et à qui appartiennent les actions de *Famous Players*; c'est un bill qui dit que l'argent qui est investi dans les postes de télévision doit

être investi par des Canadiens, en majorité. C'est à cet article-là que je demanderais aux honorables députés de revenir.

M. Grégoire: Monsieur le président, c'est parce que, dans le cas présent, *Famous Players* se trouve à être propriétaire majoritaire des deux postes de télévision de Québec. Or, vu que l'honorable député de Lotbinière nie que ce sont des étrangers qui sont propriétaires effectifs, de fait et à décision majoritaire, je suis en train de le convaincre—si, en fin de compte, il y a moyen de lui faire comprendre le bon sens—que ce sont en fait des étrangers qui sont propriétaires des postes de Québec.

M. Choquette: C'est archifaux.

• (5.40 p.m.)

M. Grégoire: C'est *Famous Players* qui détient la majorité des actions du poste de Québec. Le député de Lotbinière, lui, veut dire que c'est 50-50. Ce n'est pas 50-50, mais 51.8 contre 48.2. De même, un gouvernement est majoritaire lorsqu'il a 133 députés et non pas lorsqu'il en a 132. Ce n'est qu'un de différence, mais c'est toute la différence au monde.

M. Choquette: J'apprendrai au député à compter: c'est 75 p. 100 et 25 p. 100.

M. Grégoire: C'est toute la différence au monde, ou bien le député ne sait pas compter. Parce que *Famous Players* a droit à 50 p. 100 des votes—et même un peu plus, comme on le verra tout à l'heure—ce sont les intérêts majoritaires américains qui décident au nom de *Famous Players*, quand vient le temps de voter.

M. Choquette: Il n'y a jamais eu d'intervention américaine.

M. Grégoire: Ce sont les intérêts majoritaires américains qui votent et qui décident au nom de *Famous Players Canadian Corporation Limited*. Cela, c'est clair.

M. Choquette: J'invoque le Règlement, monsieur le président, parce que le débat s'éternise inutilement.

Il n'y a jamais eu d'intervention américaine au poste 4 ou au poste 5, et le député n'a pas le droit d'insinuer cela. Je crois que le débat devrait être clos. Le député a exposé son point de vue et j'ai exposé le mien; on discute inutilement. S'il ne veut pas comprendre, il n'y a rien à faire. Jamais il n'y a eu d'intervention américaine au poste 4 ou au poste 5. Les intérêts sont à majorité canadienne, qu'on le sache une fois pour toutes et l'administrateur est M. Jean Pouliot, un Canadien français de Québec.

M. le vice-président adjoint: A l'ordre! La présidence a essayé autant que possible d'é-